

PRISONS

PARAIT TOUS LES TROIS MOIS

Rédaction et Administration :
106, rue du Bac - PARIS (7^e)

ET PRISONNIERS

PRISONS ET PRISONNIERS NE PUBLIE QUE DE L'INÉDIT

Sommaire du N° 61

Abbé DUBEN : **Mission commune dans l'amitié.**

Yves GUILLOU : **Criminologie préventive : quelques aspects de la délinquance juvénile.**

M. WALTER : **Le problème du vagabondage à Strasbourg.**

G. WENCKER : **L'amour au service des prisonniers.**

Lucie-Anne et Georges B... : **Une expérience.**

R. P. Louis MOUREN : **In Memoriam : Mme Diard.**

R. AQUASCIATI : **Le vagabond sentimental.**

Jeannette DESBOEUF : **Pauvres hommes!**

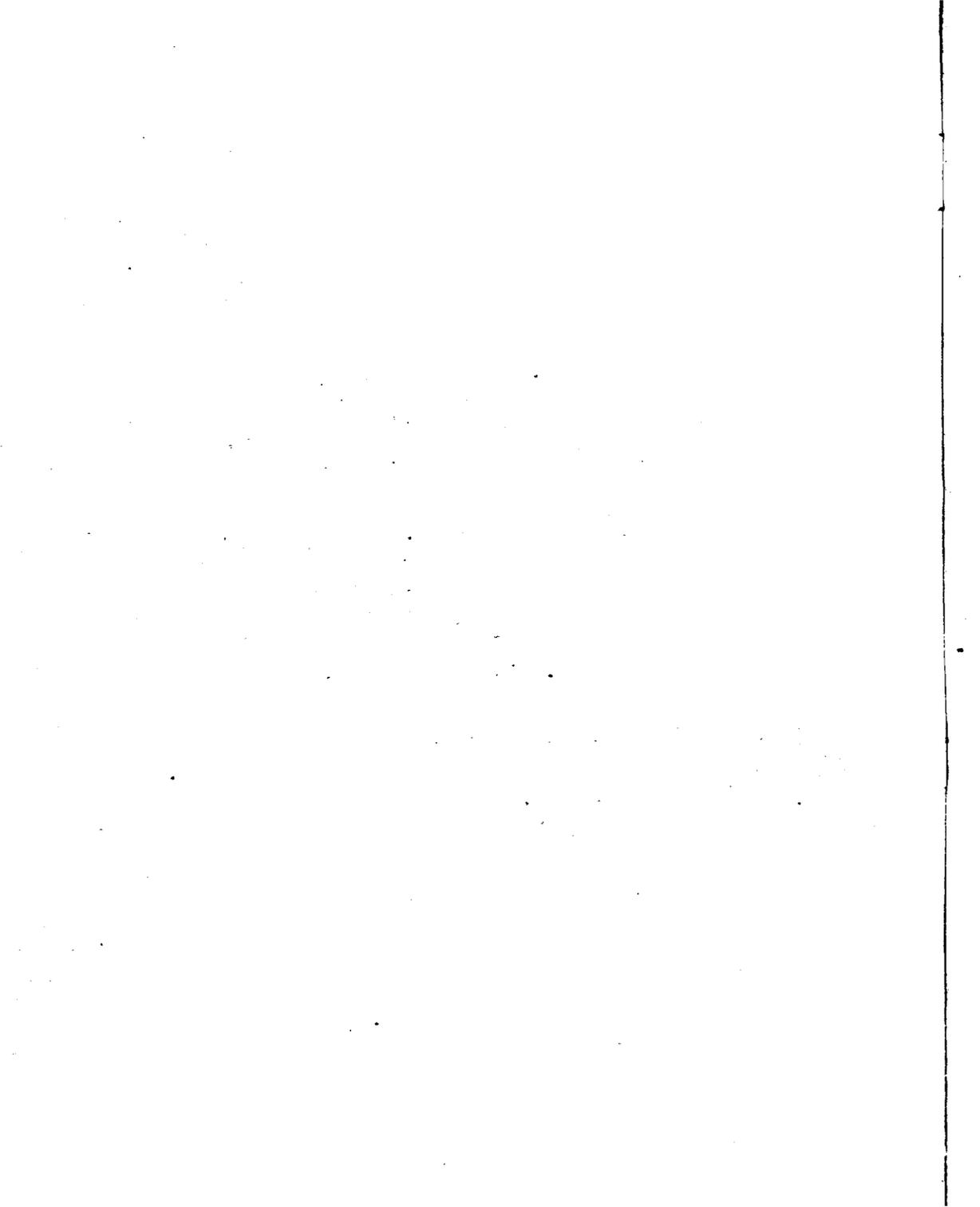
Jeanne BAUZAC : **Prière du Visiteur de Prison.**

Suzanne LE BÈGUE : **Le bagne de la Guyane.**

Fédération des Centres d'hébergement : cinquième stage.

Le cas n° 31.

AVEZ-VOUS PENSÉ A RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT ?



Mission commune dans l'amitié

Dans la cité qui se croit libre, un gros bloc compact dont les hautes murailles coupent physiquement et moralement ses occupants du monde des vivants.

Or, de ces occupants, nous sommes tous. Si nous n'avons pas le sentiment d'en être, nous ne pouvons pas nous dire au service de nos frères prisonniers, même si nous sommes professionnellement en contact avec eux.

Bien plus, de ces occupants, nous sommes tous, que nous le voulions ou non, aux yeux de l'ensemble des gens, simplistes peut-être, mais conscients de certaines réalités profondes.

*

Tous donc, personnel de surveillance ou de direction, éducateurs, assistantes sociales, infirmières, médecins, magistrats, techniciens de la main-d'œuvre, visiteurs, aumôniers, nous sommes profondément solidaires, embarqués que nous sommes dans la même galère et liés par un lien précis : le souci ou l'amour, de nos frères détenus.

Et sont liés à nous par des liens invisibles mais très fortement perçus quand même par l'ensemble, tous ceux qui, au dehors, se sentent responsables et veulent aider les emmurés : correspondants du courrier aux prisons, délégués de probation, délégués post-pénaux permanents ou bénévoles, volontaires pour un emploi offert et pour un coup d'épaule donné.

*

Comment alors notre fraternité n'est-elle pas plus réelle? Car, face à ceux qui ne savent pas et qui jugent légèrement, nous sommes loin de présenter un front homogène au témoignage harmonieux et cohérent dans la diversité des points de vue et des attitudes.

Et il faut bien le reconnaître, nous ne sommes guère soudés en sympathie profonde les uns aux autres par notre communauté de but, et de sort, face à l'ignorance et à l'incompréhension générale.

Et l'on se rencontre sur le plan service, assez souvent en détente, assez souvent en confiance, mais si rarement en amitié!

*

Il ne s'agit pas de créer un esprit de clan fermé et agressif. Il s'agit de prendre conscience d'une belle destinée commune, et d'une parenté vraie.

Car nul ne peut faire sérieusement son métier quel qu'il soit, dans les prisons, et nul ne peut remplir valablement la mission qu'il a acceptée auprès des détenus, sans se savoir membre d'une grande belle famille complexe.

Et il s'agit d'être capable de comprendre que les oppositions, divergences ou heurts sont moins importants que cette essentielle parenté. Car celle-ci, un jour ou l'autre, nous permettra peut-être de nous découvrir frères, mais, en tout cas, pour chacun de nous, elle est la raison de refuser toute rétraction et de tenter tous les contacts.

*

Ce ne sera pas facile. Ce ne sera pas toujours efficace. Mais si notre volonté d'attention respectueuse et bienveillante ne se dément pas, ce sera toujours fécond.

Ce ne sera pas facile. Il nous faudra compter, en nous-mêmes comme dans les autres, avec les préjugés et attitudes toutes faites qui opposent quasi-automatiquement groupes ou catégories les uns aux autres : professionnels et bénévoles, bourgeois et prolétaires, et, en détaillant, personnel de sécurité, cadre éducatif, ou social, ou médical, ou technique... et plan charitable et plan spirituel, ou pédagogique, ou artistique à l'occasion...

Et il nous faudra, en plus, compter avec nos réactions personnelles qui viendront aggraver et compliquer les réactions précédentes.

*

Une situation se dégrade facilement. Une situation se redresse difficilement, surtout sur ce plan psychologique. Il nous faudra avoir beaucoup d'espérance et de foi et une belle liberté devant nos propres pesanteurs, si nous voulons arriver à maintenir un climat de confiance tonique.

Et les résultats ne seront pas toujours bien beaux. Il faudra pourtant ne jamais lâcher, ne jamais accepter de regarder avec désinvolture celui qui travaille en face de nous.

Nous voulons faire aux détenus des âmes fraternelles. Comment le pourrons-nous si nous-mêmes ne voulons pas tout faire pour devenir résolument et non pas absurdement, mais presque héroïquement, fraternels ?

En nous-mêmes d'ailleurs, et du seul point de vue de nous-mêmes face à notre Dieu, existe aussi cette exigence impérieuse.

*

Dans tout milieu de vie et chaque fois qu'il y a un but collectif à atteindre, existent des difficultés spécifiques en plus des difficultés communes à toute collectivité humaine.

Dans notre monde des prisons, deux difficultés bien précises sont à vaincre avant d'espérer une belle harmonie dans laquelle pourra fleurir l'amitié.

Ces deux difficultés sont vraiment spéciales aux milieux de détention. Parce qu'elles touchent à des humains, et à des humains très douloureux et marqués, elles ont une grande intensité. Le milieu carcéral si terriblement clos sur lui-même, en ce qui concerne les détenus, mais un peu aussi ceux qui s'en occupent, leur donne encore plus de relief. Il ne faut donc pas s'étonner si les oppositions, heurts, ou partis pris de s'ignorer totalement, sont parfois si forts dans nos secteurs.

*

La première de ces difficultés vient de ce que, d'une part, la pâte à travailler est une pâte humaine, et donc exige un engagement sérieux, et de ce que, d'autre part, cette pâte humaine est prise en charge par les diverses parties avec des missions à la fois radicalement différentes et intensément caractérisées.

En nulle autre conjoncture, je pense, l'on ne rencontre des optiques et des tâches aussi opposées, et aussi nécessaires, chacune dans sa ligne.

Or chacun considère sa mission comme la plus importante, ce qui est normal et nullement dramatique. Mais, en plus, ce qui est également assez normal, mais bien regrettable et qui fausse tout, chacun considère avec une confuse méfiance les tâches différentes de la sienne. Et il n'est pas loin

de considérer chacune de ces tâches comme mineure, ou dangereuse, selon les cas, la sienne propre, au contraire, lui paraissant apporter aux détenus tout ce qui leur est nécessaire — ou presque —.

*

Or personne n'apporte tout ce qui est nécessaire, personne ne réalise en lui-même la synthèse parfaite capable de répondre à tous les besoins. Seule risque de pouvoir le faire une conjonction de personnes grâce à leurs apports et expériences divers.

De sorte que celui qui fait cavalier seul se condamne à une vision limitée et à des attitudes très vite stéréotypées, en tout cas à des attitudes peu variées, pauvres et raides face aux problèmes vivants si divers et si nuancés, malgré tous les efforts qu'il pourra faire.

*

Il n'y aurait pas de quoi se réjouir si le surveillant avait une âme ou, en tout cas, des réactions d'assistante sociale, de visiteur, ou d'aumônier. Ce qui lui est demandé est très précis : la sécurité, la propreté, l'ordre, grâce auxquels les autres fonctions et missions pourront se réaliser dans leur plénitude.

Bien sûr, il vaut mieux qu'il ait un cœur tendre, s'il le maîtrise et ne se laisse pas détourner par lui de son métier et de son rôle propre, essentiel au milieu des autres rôles et comme eux. Mais dans la symphonie d'ensemble, il doit jouer sa partition, même s'il la trouve un peu austère. Sans elle, tout serait par terre. Il doit jouer sa partition et laisser les autres jouer la leur, et même les aider à la jouer.

Et il en est de même pour tous les autres

groupes : chacun d'entre eux est essentiel à l'ensemble, et fondamentalement dépendant de l'ensemble si l'on veut que soit réalisée la belle, la nécessaire mission de la prison : faire ou refaire des humains — mettre ou remettre des êtres sur pied socialement et moralement — spirituellement aussi.

*

Mais que c'est difficile ! Les êtres, objets de ces efforts, sont si douloureux et complexes, si pleins de contradictions ! Ils peuvent susciter des mouvements violents en des directions si opposées, et susciter des démarches si contradictoires...

L'on comprend bien que l'on soit peu ouvert au voisin de l'équipe et peu apte à entrer dans sa vision personnelle des choses, ou dans la vision des choses, aussi, que lui impose presque son appartenance à un groupe donné.

*

La deuxième difficulté n'est pas moindre. Elle se relie un peu à la première et, en même temps, est très différente d'elle.

Elle vient de la divergence des jugements que nous portons tous sur les détenus en général et, à l'occasion, sur tel détenu en particulier.

Ce n'est pas un détail : c'est fondamental. Car ce jugement oriente toutes les attitudes, toutes les réactions.

Optimisme ou pessimisme — joyeuse attente ou désabusement — confiance ou méfiance — respect ou mépris — amitié fraternelle ou indifférence, voire rejet... qui pourrait penser que ces attitudes intérieures ne sont pas explosives comme de la dynamite ?

*

Aussi provoquent-elles des oppositions plus violentes que l'on ne croit, même si celles-ci sont peu manifestées.

Pour nous, chrétiens, il n'y a pas d'hésitation. La logique même de notre foi nous entraîne vers les attitudes le plus audacieusement positives — avec, bien sûr, bien des degrés et des nuances selon les personnes.

Mais nous ne devons pas oublier que tous n'ont pas le même regard sur les êtres. Et nous devons en tenir compte pour ne pas trop choquer ou agacer. Si nous choquons ou agaçons, ce sont nos frères malheureux qui auront à en pâtir, car nous ancrerons dans leurs idées ceux qui ne sont pas de notre avis parmi ceux qui sont du même côté de la barrière que nous. Si nous faisons se poser des points d'interrogation, tous y gagneront.

Mais attention, les remises en question seront aussi nécessaires à nous qu'aux autres, et nous aurons autant à apprendre en écoutant les autres qu'ils auront à apprendre en nous écoutant.

Et l'expérience et le bon sens de tel ou tel chevronné pourront nous ouvrir bien des perspectives inattendues, si nous savons regarder.

*

Ce qui ne nous empêchera pas de porter notre témoignage, en essayant d'éviter deux écueils.

Le premier sera de vouloir paraître malin et de jouer à l'averti qui ne s'en laisse pas raconter et sait démonter un mécanisme, déjouer une ruse et mettre en relief une déloyauté.

Cela nous arrive à tous, un jour ou l'autre.

Nous sommes si fats et si désireux de recueillir des suffrages à tout prix...

Or nous n'en aurons certainement pas de cette manière, et, loin d'éblouir, nous décevrons, au contraire. L'on attend autre chose de nous... même, paradoxalement, ceux qui ont toujours des attitudes de méfiance. Ils ressentent un malaise et sont confusément déçus lorsque nous abondons dans leur sens.

Car ils sont aussi complexes que nous : différemment, mais tout autant... Heureusement, d'ailleurs, pour eux, dans cette circonstance.

*

Le deuxième écueil sera, au contraire, d'être excessifs dans nos attitudes de fraternité et de confiance, d'exagérer, c'est-à-dire non pas d'être trop, mais mal, fraternels ou confiants. Ou encore d'être un peu agressifs et de sembler juger les autres du haut de notre position considérée par nous comme parfaite.

Il nous sera bien difficile d'ailleurs de ne pas choquer un peu... mais nous devons avoir le souci constant de choquer le moins possible, de rendre notre attitude aussi humble et discrète que possible, aussi équilibrée que possible aussi.

*

Humble et discrète. Fièrre en même temps pourtant et décidée.

L'idéal n'est pas une position incolore, inodore et sans saveur. Le neutralisme dans l'action, ou l'abstentionnisme, ou l'acrobatie pour sembler d'accord avec tout le monde, n'ont jamais rien donné.

Nous serons nous-mêmes, discrètement,

mais ardemment. Et nous demanderons au Seigneur la grâce de ne pas trop choquer, et par dessus tout, instamment, de ne pas choquer par notre faute, par excès ou erreur de notre part.

Et nous demanderons aussi la grâce de « faire passer » aux autres ce qui fait le tout de notre vie, et qui met dans notre action un tel poids de certitude.

*

Si nous pouvions aller au-delà de tous ces aspects professionnels... si pouvaient se lier de vrais liens... Elle naît quelquefois, cette sympathie qui met de plain-pied des personnes aux tâches très diverses, mais conscientes d'une mission commune. Une

estime réciproque va parfois jusqu'à la rencontre fraternelle de personne à personne, au-delà des rapports de fonction à fonction.

Si l'on y arrivait souvent, combien aisément seraient résolus tous les problèmes!

Est-il trop audacieux d'espérer voir se généraliser de tels liens profonds. Avec l'aide du Seigneur Dieu, certainement pas.

Pour la joie de tous : celle des détenus, car c'est toute la prison qui se trouverait mystérieusement illuminée par la lumière née de l'amitié des divers responsables entre eux; celle de ces responsables eux-mêmes, dont la vie professionnelle et personnelle serait toute transfigurée.

Abbé P. DUBEN.

CE PRISONNIER...

COMMENT PUIS-JE L'AIDER?

par Céline LHOTTE

Cet ouvrage, paru alors que Céline LHOTTE venait de disparaître, se proposait de « provoquer un éveil de la charité axé sur la prison et ses conséquences ».

L'auteur énumère les différents moyens que cette charité est appelée à employer.

En dehors des aumôniers, assistantes sociales, éducateurs, visiteurs de prisons qui sont présents dans les prisons mêmes, le Courrier aux prisons, les cours par correspondance d'*Auxilia*, l'accueil et le reclassement des détenus libérés offrent des possibilités d'action efficace.

L'ouvrage, empreint d'un beau souffle d'humanité, ne peut manquer de donner une meilleure compréhension de ces frères égarés et un désir réel de coopérer à leur relèvement.

Un volume 16 × 24 cm, 104 pages couverture deux couleurs

Prix : 5,55 F T.L.C.; franco : 6,15 F

ÉDITIONS S.O.S.

106, rue du Bac, Paris (7^e)

C.C.P. Paris 7458-61

CRIMINOLOGIE PRÉVENTIVE :

QUELQUES ASPECTS DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

par Yves GUILLOU,
Conseiller à la Cour d'Appel de Rennes (1).

II

Danger moral et pré-délinquance.

Le code pénal et la loi morale sont comparables à deux cercles concentriques d'inégale grandeur. Le premier se limite aux seules infractions prévues par le législateur, le second — infiniment plus large — comprend tous les faits que réprouve une conscience droite.

Celui qui se tient habituellement à la limite du droit et de la morale, finit tôt ou tard par tomber dans quelque délit.

Cet état intermédiaire et crépusculaire peut être défini : état de danger moral ou état de prédélinquance.

Certes le criminologue ne peut pas prévoir l'apparition d'un délit avec la même précision que le météorologiste annonçant la venue d'un orage.

Cependant certains « faits précurseurs », certaines « perturbations familiales », certains « climats », favorisent tellement l'éclosion de la délinquance qu'on peut — tout en faisant la part de liberté humaine —

considérer comme extrêmement probable, l'existence prochaine de faits délictueux.

Les services sociaux s'efforcent de déceler les enfants en danger moral, et d'agir avant qu'il ne soit trop tard. C'est pourquoi cette question intéresse, au plus haut point, la criminologie préventive.

Le cinéma, la télévision, les disques... exercent sur la jeunesse actuelle une influence prépondérante.

Mais comment discerner, de façon sûre, les éléments positifs et les éléments négatifs, souvent d'ailleurs intimement mêlés.

Cependant certaines améliorations pourraient être apportées.

Rares sont actuellement les films — même les plus anodins — où l'on ne se soit pas cru obligé de corser le spectacle par une scène sensuelle lourdement appuyée, et le plus souvent d'ailleurs aussi banale qu'inutile.

Cette routine, presque devenue une clause de style, choque à juste titre les Orientaux, chaque fois qu'ils vont voir un film européen ou américain. Par contre elle provoque

(1) Voir *Prisons et Prisonniers*, 3^e et 4^e trimestres 1963, n^o 59-60,

si peu de réactions chez nous, qu'un ecclésiastique, faisant de justes observations à une jeune fille dont la tenue laissait à désirer, s'entendit répliquer : « Mais, Monsieur l'Abbé, il n'y a pas de mal à ça; on voit ça, tous les soirs, au cinéma de la paroisse (*sic*) ».

Des films, considérés comme sans danger, ont pu ainsi troubler des adolescents, et causer bien des misères, alors qu'ils auraient pu et dû constituer les éléments d'une bonne détente et d'une saine gaieté.

Un jeune, qui s'imbibe habituellement d'images malsaines est indiscutablement en état de danger moral, et même souvent en état de prédélinquance.

Qu'on n'objecte pas que la jeunesse est suffisamment protégée par l'interdiction de voir certains films, réputés nocifs, avant seize ou dix-huit ans.

Un garçon à partir de ces âges, serait-il donc invulnérable?

Y aurait-il une morale pour les adolescents et une morale pour les adultes? Le « frustré » tiendra fatalement le raisonnement suivant : « Quand j'aurai atteint tel âge, j'aurai le *droit* de tout voir et de tout faire ».

Le garçon, qui a perdu le respect de la femme, risque fort de glisser rapidement de familiarités déplacées aux actes réprimés par le Code Pénal.

La fille, qui a l'habitude de « courir », ne se hâte-t-elle pas à grands pas vers l'avortement ou l'infanticide?

Le jeune qui « triche » à l'examen, et qui « resquille » des places au cinéma, et dont les parents admiratifs diront : « C'est un débrouillard », risque fort de finir dans la peau d'un escroc.

Les adolescents, qui ont été privés d'une famille régulière, ou qui n'ont trouvé chez

eux qu'indifférence ou exemples pernicieux sont en état de danger moral.

Cette notion est donc extrêmement large, elle comprend des cas nombreux et variés.

En voici deux exemples :

Histoire d'Adrienne.

Adrienne, seize ans, appartenait à une excellente famille de marins-pêcheurs. Rien dans ses hérédités, ni dans ses antécédents ne semblait la prédisposer à la déchéance. C'était une fille saine et bien équilibrée.

Hélas! sa mère mourut, ce fut là le commencement de ses malheurs.

Son père, jusque-là sobre et travailleur, se mit à boire pour noyer son chagrin.

Peu à peu il devint une véritable brute alcoolique, et un tyran domestique.

Les soirs d'hiver, Adrienne était mise à la porte sans souper, et l'ivrogne s'enfermait à clé pour boire.

Il y avait à proximité une auberge, alors fréquentée par des militaires allemands. Adrienne y trouva un accueil chaleureux, mais non désintéressé!...

Elle y passa désormais ses soirées et ses nuits, jusqu'au jour où elle fut confiée à une œuvre de relèvement.

Adrienne a pu facilement être reprise en mains, et faire par la suite un bon mariage.

Encore l'alcool.

Les parents de Myriam, quatorze ans, et d'Yvon, dix ans, exploitaient un débit de boissons.

Hélas! ils ne se contentaient pas de servir leurs clients. Ils devinrent bientôt l'un et l'autre de véritables ivrognes, à tel point

qu'il fut nécessaire de leur retirer la garde de leurs enfants.

Comme ils étaient — en dépit de cela — très attachés à ceux-ci, ils demandèrent qu'ils leur fussent rendus. Les juges décidèrent qu'aucune modification de garde ne serait recevable tant que les époux n'auraient pas justifié, après un temps d'épreuve raisonnable, avoir définitivement renoncé à leurs habitudes d'intempérance. Il leur fut vivement conseillé de vendre leur fonds de commerce de débit de boissons (tentation perpétuelle), d'adhérer à une œuvre anti-alcoolique de leur choix, et de faire une cure de désintoxication.



La notion d'enfance en danger moral est essentiellement extensible.

Le garçon qui vole ses parents pour acheter des cigarettes, qui se gave de romans policiers, et de films malsains, le désœuvré qui fait l'école buissonnière et fréquente les terrains vagues sont des enfants en danger moral; mais les murs de l'internat le mieux surveillé n'empêchent pas toujours, hélas ! l'action sournoise d'une brebis galeuse, ou le marché noir des livres défendus.



Une photo triste.

L'adolescent, au fur et à mesure que se développe sa personnalité, éprouve le besoin de plus d'indépendance, et de plus d'ouverture vers l'extérieur.

Hélas ! la bande — comme l'alcool — ne peut lui procurer que des excitations illusoires et factices, après lesquelles, il retombera plus lourdement et plus désespérément vers le néant.

Que rencontre-t-il en effet dans la bande?

Des égoïsmes forcenés livrant les faibles

aux caprices, aux brutalités et aux brimades des « caïds ».

Des expériences sexuelles précoces et prématurées, qui ruinent les organismes, et qui détériorent — peut-être pour toujours — les systèmes nerveux, des entraînements progressifs — et pratiquement inévitables — vers l'accomplissement de mauvais coups, dont l'épilogue sera le tribunal pour enfants, et parfois même, hélas ! la cour d'assises.

La photo d'une bande — document rare — m'était tombée entre les mains. L'aspect complètement désabusé de ces garçons et de ces filles, ces visages butés et éteints, que n'animait aucun sourire, cette expression profonde d'ennui et de tristesse... tout cela faisait mal à voir.

On eut voulu remplir ces cœurs vides et ces esprits insatisfaits, en y versant un peu de joie.



Essayons cependant de découvrir ce qui pourrait se cacher derrière ces visages.



Faim et soif de pureté.

Ne jugeons pas les hommes d'après leurs masques (chacun se compose plus ou moins un masque !), mais essayons de découvrir leurs vrais visages. Ces visages seront souvent bien différents de ce qui nous est montré. Tel niera les valeurs spirituelles, qui aura la nostalgie de l'absolu; tel autre cachera sous un air sévère une extrême sensibilité...

Combien sage la règle de l'Évangile nous disant de ne pas juger. Dieu seul a le pouvoir de sonder les reins et les cœurs.

La jeunesse actuelle — et la jeunesse délinquante en particulier — a, sans doute parce qu'elle en a souvent été privée, faim et soif de pureté...

Opinion paradoxale certes !

Et cependant les deux faits suivants en fournissent l'éclatante démonstration.

Pour remédier aux méfaits des bandes, un club de jeunes avait été créé dans la banlieue d'une grande ville.

Les éducateurs les meilleurs doivent toujours être choisis pour s'occuper des mineurs les plus difficiles. Dans le cas présent on avait fait appel à des éducatrices particulièrement solides (l'une avait fait de la J.E.C., une autre devait entrer au Carmel...)

Un jeune dévoyé fréquentait ce club.

Sa mère, d'une conduite scandaleuse, lui avait donné les pires exemples.

Un soir, se trouvant seul avec l'une des animatrices, il lui tint ce langage bouleversant : « Toi, tu n'es pas une fille comme les autres... Moi, vois-tu, je n'ai pas de maman... je n'aurai jamais de vraie maman... c'est toi qui es ma vraie maman ». Et il se mit à pleurer comme un gosse.

Après le garçon, la fille...

Jadis existait à Nantes l'œuvre de surveillance et de relèvement de la jeune fille, à laquelle étaient confiées les mineures délinquantes. La fondatrice, Miss Douglas, était une Anglaise convertie au catholicisme, et l'aumônier était un saint prêtre, dont il m'est agréable de rappeler ici le souvenir, M. l'abbé Duranceau, tué à la guerre de 1940, et qui avant de rejoindre le front avait fait le sacrifice de sa vie pour les âmes qui lui avaient été confiées.

Or, deux filles — qui ne valaient guère mieux l'une que l'autre — avaient été confiées à cet établissement.

Comme elles avaient à peu près le même

âge, elles sortirent de l'œuvre vers la même époque. L'une devait faire un honnête mariage, l'autre devait bientôt retomber dans sa vie de désordre.

Peu de temps après leur sortie, les deux filles se rencontrent dans la rue. L'une arrogante, peinturlurée, provocante : « Moi, tu sais, c'est la bonne vie : repas fins, toilettes, boîtes de nuit, etc. ; j'ai toujours du fric plein mes poches... »

Puis après avoir dégoisé, elle s'arrête et demande à son ancienne compagne : « Et toi, qu'est-ce que tu deviens? — Je vais me marier avec un brave garçon », répond l'autre.

Aussitôt la première se met à fondre en larmes : « Toi, tu as toujours eu de la chance » (*sic*).

Faim et soif de vérité.

Il faut un certain effort pour oser regarder la vérité en face.

« Ah ! Seigneur, donnez-moi la force et le courage, de contempler mon cœur et mon corps sans dégoût », a écrit Charles Baudaire.

Si le mal était vu tel qu'il est et non tel qu'on essaie de se le représenter, bien peu de gens y succomberaient, tellement il leur ferait horreur.

Le délinquant — et le prédélinquant — parce qu'ils sont des faibles, voilent *toujours* leurs turpitudes de mots susceptibles de créer une illusion dans leur esprit et dans l'esprit des autres.

Peur des mots... peur des choses !

Il est bienséant de dire :

« J'ai piqué », mais non de dire : « J'ai volé ».

« J'ai une amie », mais non de dire : « J'ai une maîtresse ».

« Je lui ai fait passer ça », mais non de

dire : « J'ai commis le plus lâche des assassinats, celui d'un être sans défense ».

« J'ai fini par avoir la fille une telle », mais non de dire : « J'ai gâché définitivement la vie d'une jeune fille, qui avait eu confiance en moi ».

La vérité, dut-elle déplaire, est le plus impératif des devoirs. Rien d'efficace ne peut se faire dans l'équivoque.

Si le jeune, loyalement, reconnaît ses torts, il est sauvé.

Faim et soif de liberté.

Le jeune dévoyé aime « jouer au dur », au « mec affranchi ».

S'il s'agit d'un intellectuel — on rencontre des dévoyés dans tous les milieux — il tirera gloriole de se libérer des préjugés, c'est-à-dire en définitive des traditions les plus respectables, de toutes contraintes morales, et de toutes règles sociales.

Il se proclamera — et se croira — entièrement libre.

Il s'efforcera, croyant ainsi s'affirmer davantage, d'aller jusqu'au bout de ses possibilités, notamment dans les domaines connexes de la violence et de la sexualité. Vouloir tout connaître et tout expérimenter sera sa règle de conduite, dût-il franchir allègrement les règles de la morale, et, — tant qu'il n'aura pas été pris — les règles du droit pénal.

Il mettra en pratique, sans généralement la connaître, la maxime anarchiste de Max Stirner : « J'ai le droit de faire tout ce que j'ai la puissance de faire ».

M. Chazal a fort bien analysé la psychologie de ces jeunes désabusés, confinés dans le négatif : « Toutes les valeurs étant déboulonnées, il s'agit pour eux de faire ce qu'ils ont fortement envie de faire, de rechercher la violence de la sensation, et d'aller jusqu'au bout de leurs désirs pour se prouver leur authenticité ».

Ces jeunes, ajoutons-le, incapables de créer auront tendance, pour masquer leur néant, à critiquer âprement tout ce qui les dépasse, ou les retient.

A l'école, à la caserne, à l'atelier, ils passeront pour « faire du mauvais esprit ». Toute discipline leur sera odieuse.

Devant la dure réalité des faits — balayant les illusions — ils seront nécessairement les premières victimes de leur comportement asocial, jusqu'au jour où ayant commis une faute plus grave, ils auront affaire à la justice.

Ce sera là source de réflexions salutaires — car tous ne sont pas inintelligents — et pour certains d'entre eux, ce sera l'occasion, providentielle, d'un relèvement.

Une bande de mineurs (mêlés à des majeurs) avait été arrêtée après avoir commis un certain nombre de méfaits d'ordre divers.

Une lettre, écrite dans sa prison, par l'un des plus virulents de la bande portait cette phrase désabusée : « Peu importe, ici, ou dehors, on n'est plus libre » (*sic*).

Le magistrat du ministère public trouva ce mot révélateur d'un désarroi profond, et en fit le thème essentiel de son réquisitoire : « Vous avez raison, leur dit-il à tous, si vous pensez avec votre camarade qu'en prison ou dehors c'est tout un pour vous, car cela est vrai dans la conception que vous avez de la liberté, c'est-à-dire dans la possibilité de tout faire au gré de ses désirs, de déployer pleinement tous ses

moyens de tout prendre, de tout saisir du monde autour de soi. La conscience de pouvoir traverser ou briser toutes les limites autour de soi pour accomplir en soi le sentiment intérieur de la plénitude, c'est illusion.

« Que l'on soit riche ou pauvre, en santé ou malade, en liberté ou prisonnier, il y a dans le temps et dans l'espace toujours des bornes, et jamais assez de champ libre, jamais de quoi finalement remplir le cœur.

« Mais, ce n'est pas là que se trouve la liberté; c'est que vous ne savez pas ce que c'est que la liberté.

« La liberté est intérieure, elle est au dedans de vous. Ce n'est pas le monde autour de vous qu'il faut penser élargir ou dominer, c'est vous-mêmes. C'est en vous que vous trouverez à faire la conquête sans limites, que vous sentirez jaillir la source de la vraie liberté.

« Si vous en aviez tenté l'expérience, vous le sauriez déjà.

« Car, croyez-moi, nous ne sommes prisonniers que de nous-mêmes, de nos passions, de nos vices, de nos faiblesses. C'est nous qui ne sommes pas à la mesure de nos rêves. C'est de ne pas être capables de nous commander à nous-mêmes, de nous délier de nos démesures et de nos petitesse, qui nous laissent prisonniers d'un enfer de contradictions, de misères, et en fin de compte de déceptions et de révoltes, où se consume et meurt notre rêve de liberté.

« Vienne le courage en nous de les réduire, de les dominer, de nous dégager vigoureusement de ces entraves, qui nous paralysent, alors oui, nous savons que nous

devenons vraiment libres, nous savons, nous sentons que rien ne pourra plus contraindre notre liberté face à quelque puissance que ce soit.

« Dressez-vous donc pour conquérir sur vous-mêmes cette révélation de la liberté.

« Vous direz alors, vous écrirez alors, si vous en avez envie qu'ici, ou ailleurs, on n'est pas moins libre.

« Mais ici vous n'y viendrez plus ».

Les jeunes délinquants écoutaient avec une attention soutenue et une surprise grandissante ce langage entièrement nouveau pour eux, et qui leur révélait le sens de la vraie liberté.

« On peut être libre, même dans les fers », enseignait jadis Epictète.

Un homme qui connaissait bien les jeunes, Robert Rème, le promoteur des foyers de jeunes travailleurs avait lui-même écrit : « La conscience oblige mais ne contraint pas. On se sent libre en obéissant à « sa conscience ».

(A suivre.)

L'auteur de cette étude répondrait bien volontiers aux questions qui pourraient lui être posées à ce sujet.

Le problème du vagabondage à Strasbourg

par M. WALTER,

délégué du Secours Catholique de Strasbourg.

III. — SUGGESTIONS POUR UNE SOLUTION VALABLE DU PROBLÈME PAR LES POUVOIRS PUBLICS (1)

Le problème.

Ces chiffres qui concernent la seule ville de Strasbourg, démontrent qu'il y existe tout comme d'autres grandes villes, un « problème de vagabondage ».

Aussi Mgr l'Évêque, nos sous-Délégations de *Caritas-Secours Catholique* et les établissements et institutions qui s'adonnent à longueur d'année à ce service de charité souvent ingrat, en sont-ils venus à s'interroger sur l'opportunité réelle de notre commune action. Toujours prêts à donner leur appui au malheureux qu'une détresse momentanée oblige de recourir à autrui, ils estiment que des mesures devraient être prises par les pouvoirs publics à l'encontre des personnes qui manifestement ne tirent qu'un profit matériel de l'aide qui leur est accordée, sans que celle-ci influe favorablement sur leur amendement.

Solutions proposées.

Les opinions émises à ce sujet nous semblent rejoindre celles qui se sont manifestées récem-

ment en France à l'occasion de divers congrès sociaux.

Première solution : « Maisons de travail ».

Quelles pourraient être ces mesures? Dans l'exposé très remarqué que M. J. ZELL, adjoint au maire de Strasbourg, a présenté en juin 1959 au Congrès des Bureaux d'Aide Sociale à Évian et qui avait pour titre : « Lutte contre la mendicité et le vagabondage », le conférencier préconisait la création en France de *Maisons de Travail* dans le genre de celles que le Code local d'Alsace et de Lorraine de 1908 et de 1909 prévoyait (Exemple : Phalsbourg, fermé en 1924).

Le § 57 du Code était ainsi conçu :

« L'assisté qui pour sa personne ou pour ceux qui partagent son domicile de secours, est secouru d'une manière permanente sur les fonds de l'assistance publique peut être contraint, par l'organisme obligé, à fournir un travail en rapport avec ses forces, lorsque ce travail peut contribuer à faire cesser ou diminuer son état d'indigence. Si l'assisté refuse à fournir le travail qui lui a été désigné, son internement dans une maison de travail peut être décidé par le tribunal arbitral sur la demande de l'organisation d'assistance qui est tenue de lui accorder les secours. »

Cette loi du Code local d'Alsace et de Lorraine (1908-1909) n'est évidemment plus applicable.

(1) Voir *Prisons et Prisonniers*, 3^e et 4^e trimestres 1963, n^o 59-60.

De tels établissements n'en existent et n'en fonctionnent pas moins dans d'autres pays actuellement (Belgique, Hollande, Suisse, Allemagne, etc.).

Deuxième solution : « Centre de reclassement ».

Cette solution « Maisons de Travail » dépasse d'ailleurs les intentions actuelles du législateur si l'on en juge par le décret n° 59-143, du 7 janvier 1959 (1) « modifiant certaines dispositions des titres III et IV du Code de la famille et de l'aide sociale ».

Décret du 7 janvier 1959.

Son article 10 stipule :

« Les personnes sortant d'établissements hospitaliers de cure ou de rééducation et se trouvant sans ressources et sans logement, peuvent être hébergées, en attendant leur réemploi, dans les établissements publics ou dans les établissements privés agréés par arrêté du préfet.

« Les personnes libérées de prison ou en danger de prostitution, les vagabonds aptes à un reclassement peuvent être hébergés en vue de leur réadaptation dans des établissements publics ou privés agréés à cet effet. L'aptitude des vagabonds à ce reclassement est appréciée dans les conditions fixées par un arrêté.

« L'admission à l'une de ces formes d'aide est prononcée par le président du Bureau d'Aide Sociale sous réserve de la ratification par la commission d'admission. Elle ne peut, en principe, excéder six mois. »

Arrêté d'application (14 septembre 1959).

L'arrêté d'application du décret, daté du 14 septembre 1959 (2) précise que :

CHAPITRE PREMIER

« Art. 1^{er}. — Ne peuvent bénéficier de l'aide sociale prévue pour les vagabonds

par l'article 10 du décret n° 59-143 que les personnes se trouvant à la fois :

« 1^o Sans logement.

« 2^o Sans ressources.

« 3^o Sans travail, malgré leurs recherches d'emploi, celles-ci étant justifiées, notamment par l'inscription au bureau de la Main-d'Œuvre.

« Art. 2. — L'intéressé doit en outre : être présumé apte à une expérience de reclassement compte tenu notamment de ses facultés mentales, de son âge, de ses aptitudes, ainsi que des mesures d'hébergement dont il a pu précédemment bénéficier au titre de l'aide sociale. »

CHAPITRE III

« Art. 5. — Lorsque le Procureur de la République n'exerce pas de poursuite contre un individu qui lui est présenté et qu'après consultation du juge de l'application des peines qui se sera assuré d'une possibilité de placement, il estime remplir les conditions prévues aux articles 1 et 2 du présent arrêté, il place le vagabond dans un établissement d'hébergement prévu à l'alinéa 3 de l'article 10 du décret n° 59-143. »

Que penser des deux solutions ci-dessus?

La première « Maisons de Travail » nous fait trop craindre le « camp d'internement » où seraient jetés bientôt, pêle-mêle et sans aucune discrimination, tous les indésirables. Elle nous semble trop peu apte à tenir compte des incidences humaines.

Comment concilier d'ailleurs la rigueur de l'internement d'office de longue durée pour un délit aussi mince que le vagabondage avec l'allègement des peines que la réforme du Code pénal (mars 1959) a instauré depuis au bénéfice de délits plus graves? D'autre part quel serait le sort de l'homme relâché au bout d'un ou de deux ans? Les conditions qui lui seraient faites dans la « Maison de Travail » ancien style ne lui permettraient certainement pas de se préparer, ni moralement, ni matériellement, à

(1) J.O., du 9 janvier 1959, p. 667.

(2) J.O., du 22 août 1959, p. 9 209.

prendre une place honorable dans la société. On voit mal comment il pourrait être autre chose qu'un clochard à sa sortie.

La seconde solution (Centre de Reclassement, décret du 7 janvier 1959) ne s'attaque pas vraiment au problème puisqu'elle ne vise que les vagabonds « *aptes à une expérience de reclassement* » et, en tout état de cause, ne prévoit que des hébergements « *ne pouvant, en principe, excéder six mois* ».

D'ailleurs le texte se garde bien — et pour cause — d'énumérer la liste des « établissements publics ou privés agréés par arrêté du Préfet » existant en France : ils sont encore très rares et relèvent presque uniquement de l'initiative privée.

Le véritable clochard, inapte à toute tentative de reclassement, restera donc sur le pavé, à moins qu'il ne se fasse condamner de temps à autre à de courtes peines de prison.

Solution à envisager : Établissement spécialisé : foyer avec ateliers protégés.

Ne serait-il pas temps que l'on s'oriente enfin résolument vers des solutions à la fois plus courageuses, plus réalistes et plus humaines?

Serait-il impossible de concevoir et de généraliser la création d'établissements spécialisés qui réuniraient les caractéristiques du « Foyer » avec celles de « l'atelier protégé »?

Y seraient admis, en premier lieu, tous ceux que leur déficience physique ou mentale empêche effectivement de trouver le travail compatible avec leur état. L'établissement offrirait à ceux-ci avec des activités judicieusement choisies (et n'excluant pas la rentabilité de l'entreprise) le foyer permanent qui leur fournirait un cadre de vie solide et digne. La discipline, pour y être ferme, ne deviendrait pas inhumaine.

L'implantation de cette œuvre devrait être choisie de telle sorte que la possibilité d'un travail à l'extérieur (faubourg éloigné) soit donnée autant que celle de possibilités d'em-

bauches pour ceux des occupants qui voyant leur cadre de vie assuré, s'orienteraient vers cette solution. Une exploitation agricole (ou élevage) ainsi que des ateliers acceptant des travaux à façon, feraient obligatoirement partie de l'équipement.

Mais cet établissement devrait être conçu de telle sorte qu'il puisse accueillir également le clochard. Celui-ci n'étant pas tant un instable qu'un être amorphe, hostile à l'effort, le problème consisterait à l'obliger au travail. Nous n'avons pas à analyser ici les causes de ce qu'il serait trop facile d'appeler simplement « de la paresse ». Un trait de caractère commun à tous les clochards : leur manque de prétention à l'égard des biens de ce monde, d'autant plus déconcertant qu'il fait contraste avec la convoitise innée chez le commun des mortels, prouve assez à notre sens qu'il est à considérer comme un anormal.

Avantages.

1° Dans notre solution l'obligation au travail et le respect d'une certaine discipline constitueraient les seules contraintes auxquelles les pensionnaires seraient soumis. Il n'y aurait pas d'internement de force, mais mise en demeure de choisir entre la solution offerte ou la poursuite de l'existence antérieure, cette dernière toutefois n'étant plus facilitée par aucun service social ou œuvre charitable, mais frappée sans ménagement par les rigueurs de la loi.

2° Il ne s'agirait plus, en l'occurrence, d'établissement visant à une tentative de reclassement à temps et manifestement fallacieuse en présence d'individus pratiquement impossibles à adapter à la vie normale en société policée pour laquelle de toute évidence ils ne sont pas faits — mais au contraire, de « homes » conçus en fonction d'un état de fait enfin reconnu, qui offrirait à ces malheureux le cadre adapté et rassurant auquel nombre d'entre eux, nous en sommes persuadés, aspirent.

3° Besoin d'un foyer protecteur. — Nous n'en voulons pour preuve que l'expérience maintes fois renouvelée au Centre d'Accueil

U.R.O.P.A. : nous avons au Centre chaque année, des hommes qui s'y incrustent, croyant que le fait d'avoir pris un travail et s'y adonnant régulièrement leur conférerait ce droit. Lorsqu'après cinq ou six mois nous devons mettre fin à leur hébergement — non sans nous être assurés que leur salaire leur permettait de louer une chambre — catastrophe! Ils abandonnent le travail, ne se lavent ni ne se rasent plus et « retombent dans la cloche » presque aussitôt... Nous y voyons une indication de l'importance que revêt pour ces pauvres êtres le cadre protecteur, si précaire soit-il, mais qu'ils sont incapables de construire eux-mêmes.

Aussi n'est-ce nullement le souci de nous voir débarrassés de leur clientèle (bien irritante pourtant, nous le reconnaissons!) que la préoccupation de leur salut, de leur achèvement vers plus de dignité humaine qui nous fait préconiser une telle solution.

Objections.

A tous ceux qui voudraient nous opposer l'argument de « l'atteinte à la liberté individuelle » nous répondrons que l'homme — fut-il un déchu — vaut mieux que les concepts abstraits, et que c'est faire œuvre charitable et humaine que de lui offrir le moyen, compatible avec une conformation particulière qu'il ne nous appartient pas de juger, de s'élever progressivement par le travail, la sobriété, l'hygiène, une vie ordonnée. Or nous prétendons qu'un tel enjeu vaut bien une restriction de la liberté, si l'octroi de celle-ci n'a d'autre effet que de le conduire à la déchéance complète. « Nous n'avons pas à respecter la bête dans ces hommes, mais la personne » disait, à ce propos, un éminent médecin, membre de notre Sous-Délégation du Haut-Rhin.

Conclusion.

Aussi pensons-nous que cet essai restait à faire même si nombre d'autres expériences à travers notre Histoire, et qu'on tend à rééditer aujourd'hui, se sont soldées par des échecs.

La création généralisée de collectivités de ce genre mettrait fin à ces affligeants « faits divers » que les journaux nous relatent périodiquement : morts solitaires dans des immeubles inachevés, crimes commis dans des baraquements, suicides sur la voie ferrée, qui chaque année rayent quelques noms de nos listes... Existences ratées jusqu'au bout puisqu'elles n'ont pas même droit à la sépulture chrétienne...

Nous sommes certains que seule cette issue — qui devrait en l'état actuel de notre législation sociale et des expériences recueillies ci et là, être réalisable — apporterait au problème du vagabondage une solution efficace et valable.

Il va sans dire que nous n'envisageons cette solution que sur un plan national. Chaque grand centre urbain devrait être doté d'établissements de ce genre afin d'éviter les « migrations » des vagabonds.

Le législateur devrait, en les créant, fixer en même temps les conditions de financement et d'exploitation de ces maisons, qui nous le répétons, ne devraient en aucun cas devenir des « camps ».

En résumé, cette solution fournirait aux services publics comme aux œuvres de bienfaisance une aide précieuse dans leur tâche auprès de ces miséreux et ne pourrait qu'être favorable au prestige de notre pays.

L'amour au service des prisonniers

par M. G. WENCKER,
Visiteur des Prisons de Saverne.

Qui donc peut vraiment prétendre connaître tous les secrets de l'Amour vrai, celui qu'un « Dieu-Amour » seul est capable de communiquer aux hommes?

Si nous n'insistons pas, si nous ne nous efforçons pas de remonter à la source, à la Lumière Sainte, nous serons toujours incapables d'aimer Dieu par dessus toute chose et par suite, bien sûr, d'aider le prochain. Le chemin est long pour y parvenir. Il faut savoir s'effacer humblement pour laisser en nous travailler la grâce du « Dieu-Amour ».

Et nous voilà au vif de notre sujet : amour, charité.

Ceux qui ignorent Dieu ignorent aussi combien, en pratiquant la charité, ils sont près du Dieu-Amour. En ne demandant pas son assistance et sa grâce, ils risquent de diminuer leur chance de réussite.

Une charité banale de l'homme de peu de foi risque de n'être que spectaculaire et peut parfois même blesser.

Plus l'homme est tombé bas, plus il est difficilement approchable.

... Il faut, pratiquement, rayonner d'amour : c'est là une vérité triste, mais nous manquons d'amour. Ce n'est pas faute d'en parler, radio, télévision,

revues s'en chargent, créant ainsi une affreuse confusion morale.

Pour devenir un délinquant, il suffit souvent d'avoir été l'enfant qu'on n'a pas désiré, ou que des domestiques ont élevé avec indifférence, ou l'enfant poussé sans discernement vers certaines études pour lesquelles il n'a pas d'aptitudes. S'il ne réussit pas les critiques sont sévères. L'enfant se lasse, puis devient indifférent, et le jour où il compare avec d'autres familles il tire ses conclusions : il se renferme alors dans son chagrin, devient hargneux, révolté, la chute morale commence pour se terminer où?

... Presque fatalement en prison. Renié alors par sa famille il devient un « dur » qui ne rêve plus que de vengeance. La société ne s'en soucie guère... Nous avons une justice, n'est-ce pas?

Ceci pour la bonne société. Que dire d'une classe plus modeste où tant de facteurs jouent : maladies, logement, éducation.

★

Le départ dans la vie d'un enfant doit comporter de la part des parents un maximum de vigilance et d'amour. Beaucoup de jeunes débutent par la

débauche et les parents ne sont pas rares qui rient d'une virginité, parce qu'eux, ils n'en ont pas tenu compte et qu'ils se sont mariés quand même.

★

Respect, dignité humaine, amour surtout sont bafoués par la littérature et surtout par le film, mais les premiers responsables sont bien les parents et les éducateurs. Cette liberté qui nous est si chère conduit à la prison. Savoir vivre en liberté, qui donc en est digne? Seul Dieu peut nous rendre libres! Pensons-y, la liberté des hommes est chose fragile, on peut l'exploiter de bien des manières, on peut la détourner, finalement elle peut se dresser entre l'homme pour la faire tomber.

Car la liberté abusive conduit à la fréquentation de camarades suspects et ceux-ci ne savent que trop ce qu'on

peut faire avec la liberté de camarades encore propres privés d'amour paternel.

★

Que fait la société pendant ce temps? Elle critique et condamne. Essayons donc de nous regarder en face et puis allons avec amour vers nos frères malheureux, les détenus.

Disons-nous bien qu'aucune peine n'est trop grande pour sauver une âme. Apportons franchement notre amour. Sachons que l'homme, si adulte qu'il paraisse, reste toujours un enfant à qui un père, une maman peut essayer d'apprendre à aimer.

Mais il ne faut jamais importuner un détenu avec des questions gênantes, le tout est de gagner sa confiance et de s'en montrer digne. Le miracle de l'amour est le seul moyen de repêcher un être tombé.

UNE EXPÉRIENCE

par Lucie-Anne et Georges B.

L'article de M. Robert Prigent dans le dernier numéro de *Prisons et Prisonniers* nous a donné l'idée de faire part à ceux qui s'occupent de reclassement des anciens détenus de notre modeste expérience.

Depuis notre mariage, c'est-à-dire depuis bientôt vingt ans, nous nous occupons de prisonniers. Nous avons commencé par le service du courrier. Ce courrier n'a pas été la correspondance d'un prisonnier avec seulement l'un des conjoints. Mais avec le foyer. Et plus tard lorsque les enfants sont venus, nous leur avons expliqué petit à petit ce que nous faisons. Nous avons commencé à leur demander de prier pour « l'ami de papa qui est malheureux », plus tard ils ont lu les lettres des prisonniers. Aussi lorsque pour les reclasser dans la vie nous les avons reçus à la maison, le climat était créé et il n'y a pas eu de problèmes dans le domaine de l'ambiance familiale.

Le service du courrier nous avait fait comprendre depuis longtemps tout le réconfort que des lettres peuvent apporter à un détenu et rapidement les problèmes du retour à la liberté se sont posés à nous :

Pour un homme ou une femme — prisonnier ou non — la réussite morale tient à trois causes :

1° La grâce de Dieu. — Elle n'est refusée à personne mais elle est différente pour chacun et la première attention à avoir dans le contact avec les autres c'est de respecter en eux cette grâce particulière qui lui donne sa plus authentique personnalité et qui s'épanouit dans ce qu'il est convenu d'appeler sa vocation.

2° Un effort personnel. — C'est en chacun de nous qu'est pour une part la cause de nos réussites ou de nos échecs. On ne sauve pas les autres malgré eux et il y a dans les catastrophes morales une part de responsabilité personnelle. Il est faux d'affirmer que les prisonniers sont « des victimes de la société ». S'il en était ainsi on leur devrait des secours. A leur répéter trop souvent on crée chez le détenu une mentalité d'assisté perpétuel qui est la négation de tout effort pour une réussite personnelle.

3° Une aide efficace de la société. — La première société c'est la famille. Parce que la plupart des détenus en ont manqué ils traînent dans la vie une inextinguible faim de stabilité et d'amour. Leur amertume ne vient pas forcément de leur passage en prison. Ce sont les souffrances de leur captivité qui cristallisent leur aigreur contre la société.

On pourrait commenter et préciser longuement ces observations. Nous les avons énumérées simplement parce qu'en définitive elles expliquent nos tentatives de reclassement.

Les problèmes qui se posent au prisonnier qui sort de la Maison d'Arrêt n'ont rien de tellement original. Ce sont ceux qui se posent à tous au cours de la vie. Or, ces problèmes, on peut les classer sous quatre têtes de chapitre.

1° *Le problème du travail.*

2° *Celui du logement.*

3° *Celui de l'argent.*

4° *Celui de la santé.*

Ce sont les problèmes qui se posent à tous et il est même assez rare que tous les quatre aient à la fois une solution satisfaisante. Assez souvent l'un des quatre laisse à désirer mais la solution des trois autres permet aussi parfois de résoudre celui qui nous cause le plus de souci.

C'est sans doute parce que l'administration pénitentiaire s'en est rendu compte que, partant du principe que les détenus étaient en bonne santé et possédaient un pécule à leur sortie de prison, elle exige un certificat de travail et un certificat de logement pour les mises en liberté conditionnelles.

En fait le problème n'est pas résolu pour autant. Aussi nous avons essayé de nous mettre dans les conditions de l'homme qui retrouve sa liberté.

Ce jour-là, il a pratiquement tous ces problèmes à résoudre à la fois.

1° Le travail. — Pour trouver du travail sur le marché de la main-d'œuvre, il faut des diplômes ou des qualifications — assez souvent, pour ne pas dire toujours, nos correspondants en manquent. Il faut des références; les prisonniers n'en ont pas. Quand on leur demande d'où ils viennent, ils sont bien obligés de mentir, ou s'ils disent la vérité, de se heurter dans la majorité des cas à la suspicion des employeurs. En plus des références, il faut aussi souvent des relations. De leurs relations les détenus ont avantage à ne pas trop parler! Leurs relations ce sont leurs compagnons de captivité — comme ils se méfiaient des services sociaux créés pour eux — ils doivent trop souvent — et malheureusement —, leur dépannage à un ancien détenu qui leur trouve du travail ou les entraîne à la récidive.

Nous avons été frappés de constater avec quelle facilité les prisonniers libérés se retrouvent à leur libération et par ceux dont nous nous sommes occupés nous en avons connu beaucoup d'autres. Témoin ce fait : un prisonnier que nous avons reçu à la maison avait trouvé, grâce à un ancien,

une place dans une usine. Ma femme le conduisit au lieu d'embauche. Après avoir beaucoup attendu elle s'aperçut qu'il était trop tard pour rentrer déjeuner, elle se dirigea vers un café-restaurant modeste où l'ancien prenait ses repas. Déjà une dizaine d'hommes étaient attablés. En quelques mots l'ancien fit connaître aux autres la personne qui l'accompagnait. Mis en confiance, ces hommes reprirent librement la conversation et, en quelques minutes, ma femme sut qu'ils étaient tous anciens détenus. Ce fut l'occasion d'un échange intéressant qui se termina par le verre de rouge de la confiance.

2° Le logement. — On pourrait normalement espérer que l'ancien détenu revienne dans sa famille — quand il en a une. La plupart du temps la famille refuse de le recevoir et c'est pour lui une nouvelle source d'amertume.

Il reste la chambre d'hôtel et s'il ne peut payer une chambre : le centre d'hébergement.

Une solution intéressante c'est de trouver un travail en déplacement, ainsi travail et logement sont assurés. Un obstacle majeur cependant : les interdictions de séjour. Nous avons trouvé cette solution pour un ancien détenu, mais il était interdit de séjour dans un département voisin, aussi, lorsque la camionnette de son employeur faisait quelques kilomètres en territoire interdit, notre homme tremblait de tous ses membres.

3° L'argent. — A sa sortie de prison le détenu dispose d'un pécule. Mais les garçons savent mal s'organiser. S'ils sont en prison depuis dix ou quinze ans ils n'ont plus le sens des prix. Ce qui leur paraît une somme très importante se révèle bien modeste et insuffisant pour couvrir les premiers frais d'installation dans la vie.

4° La santé. — Si en général, la santé ne pose pas de problèmes spéciaux, on peut toutefois constater chez l'ancien détenu un manque de résistance aux cadences de travail moderne et cette difficulté d'adaptation

à tendance à les faire passer pour « faïnésants ».

C'est pourquoi, cherchant une solution, pour un de nos prisonniers, nous l'avons pris chez nous. Nous l'avons embauché pour faire du jardinage, couper du bois, etc. Non pas comme un quelconque homme à tout faire, mais comme un ami momentanément sans emploi. Il a mangé à notre table, couché sous notre toit. Il est allé au cinéma avec nos enfants (nous en avons cinq, de dix-sept à cinq ans. Ils sont tous dans le coup. Même la petite dernière qui est mongolienne et qui, avec sa grande affectivité, sait trouver le geste qui va au cœur).

Et puis au bout de quelques mois, nous lui avons trouvé du travail dans une entreprise de jardinage, il allait en déplacement, il revenait passer ses congés à la maison. Peu à peu il a repris confiance en lui-même et dans les autres et tout se passe bien.

L'expérience ayant réussi, nous avons continué. Malheureusement, nous ne pouvons en recevoir qu'un à la fois, d'abord parce que nous ne sommes pas riches, ensuite parce qu'il n'est pas souhaitable de réunir d'anciens détenus. Nous avons essayé une fois d'en prendre deux. Nous avons frôlé la catastrophe. Ils retrouvent tout de suite une mentalité de prisonniers, se jaloussent, se montent la tête.

Il faut, croyons-nous, qu'au moins pendant quelques temps nos pauvres frères se sentent aimés d'un amour exclusif. Nous croyons que de ne l'avoir pas été fut le premier malheur de leur vie. Il faut aussi que rien, de près ou de loin, ne leur rappelle leur épreuve passée.

Notre rêve serait de trouver beaucoup de familles pour de tels parrainages, car malheureusement notre action sur quelques hommes est absolument insignifiante devant la quantité de gens à aider. Nous aimerions aussi connaître d'autres familles qui, sans doute, ont tenté les mêmes expériences pour mettre en commun ces expériences avec leurs richesses et leurs pauvretés.

Beaucoup trouvent à cela beaucoup d'objections. Et s'ils nous tuaient? et s'ils nous volaient?... et la promiscuité pour les enfants... Il n'y a rien à faire avec ces gens-là, ce sont des gens perdus, etc. A quoi bon s'arrêter à ces réflexions, ce sont les mêmes qui reviennent sous une autre forme quand on demande de s'occuper des malades dans les hôpitaux, des orphelins dans les pensionnats ou des filles dans les refuges.

Nous croyons fermement, pour l'avoir vu, qu'un peu d'amour et de confiance authentiques donnés à qui n'en a jamais eu, peut lui faire croire à la beauté de la vie et lui permettre de remonter du désespoir à la joie des enfants de Dieu.

MADAME DIARD

Mme Diard n'est plus. A la peine causée par cette nouvelle se mêlait un peu d'étonnement : on l'avait vue tant de fois au bord de la tombe et se remettre avec tant de dynamisme qu'on n'imaginait pas qu'elle nous quitterait. Elle ne pouvait pas abandonner son œuvre, son *Courrier aux Prisons*.

Le commandement de la charité n'était pas pour elle un vain mot. Depuis quelques années il s'était concrétisé dans l'aide morale aux détenus abandonnés ou sans famille. Cette forme de la charité connue, elle fut conquise. Avec cet allant, cette flamme que nous admirions tous, elle se mit à l'œuvre. Elle apporta à la regrettée Mme de Bovet une aide inespérée et, peu à peu, elle prit en mains l'organisation du *Courrier aux Prisons* avec une vigueur, une intelligence, une lucidité qui l'a amené à son essor actuel : 1 500 détenus aidés, soutenus, apaisés par l'échange régulier de correspondance avec 1 300 parrains et marraines les plus divers qu'elle avait su recruter et former.

On devine facilement quel travail considérable suppose une semblable tâche. La réception et la réexpédition des lettres — car les détenus ignorent l'adresse de leurs correspondants — n'est pas une

sinécure. Le choix des parrains et celui des prisonniers avec lesquels ils vont correspondre demande un sens psychologique affiné, pénétrant, sûr. A cela s'ajoute un dévouement total, une patience sans limites, une âme forte capable d'accueillir les échecs, les déceptions, les mille et une difficultés d'une telle œuvre. Jamais Mme Diard ne se laissa abattre; avec un cran sans faille elle tirait les leçons de l'expérience et repartait de l'avant avec une ardeur renouvelée.

Pour éclairer les parrains et leur permettre une aide plus lucide et plus efficace, elle organisait des réunions où elle invitait des spécialistes des questions pénitentiaires afin de faire découvrir la psychologie spéciale des détenus, la vie en détention, et les motifs urgents d'aider ces hommes, condamnés souvent à de lourdes peines, sur un plan affectif et moral, tout en tonifiant leur volonté.

Sa vive intelligence la faisait s'intéresser à tous les problèmes pénitentiaires. Elle s'instruisait sans cesse des solutions à leur apporter.

Sa charité active et brûlante s'efforçait de faire connaître partout où elle le pouvait la situation actuelle des prisons et des détenus, afin que la répression soit toujours plus humaine et aide les

détenus lors de leur rentrée normale dans la société. Elle recherchait sans cesse de nouveaux correspondants et des prisonniers abandonnés, s'étonnant, s'indignant si l'on tardait à les lui signaler ou si l'on montrait de la négligence ou de la mollesse dans cette recherche des cas douloureux. Elle ne se contentait pas du facile : « *Il n'y a rien à faire!* » Avec ténacité, elle s'attachait aux cas difficiles et nous avons été témoins de sauvetages inespérés. Son énergie était sans cesse bandée. Elle n'aimait pas qu'on s'oppose sans raison à son action bienfaisante. Elle savait tenir toutes ses collaboratrices en haleine, écrivant, interpellant, alertant les uns et les autres, s'enthousiasmant pour le bien qui s'accomplissait, priant sans cesse, faisant prier, vivant pour ce qui était devenu son œuvre; souffrant de tout recul, de tout échec, offrant joies et peines au Christ douloureux. On ne peut mesurer le bien qu'elle a pu faire aux âmes qui sont venues à elle : c'est le secret de Dieu. Mais son exemple, son courage devant les difficultés et la maladie qui la tenaillait, son union à Dieu dans une prière humble et abandonnée, le don

d'elle-même aux prisonniers ont été visibles pour tous : on ne pourra l'oublier. Demandons au Seigneur Jésus qu'elle a fait si souvent « *visiter* » dans ses détenus par d'innombrables messages d'espérance et de paix, de nous permettre de poursuivre avec la même ardeur, la même foi sa tâche si bienfaisante; que pour nous comme pour elle l'amour du Christ soit vraiment, effectivement l'amour des autres, la mise en œuvre de la parole divine, ineffable : « *Ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens — à mes prisonniers — c'est à Moi que vous le ferez* ». Aimez-les comme je les aime.

P. Louis MOUREN, S.J.
Aumônier général adjoint des prisons.

L'Œuvre du *Courrier aux Prisons* fut créée à Paris en 1950 sur l'initiative de R. P. Mouren qui en confia l'animation et la direction à Mme de Bovet.

Elle a pour but de procurer des correspondants aux détenus sans famille.

Depuis 1956, Mme Diard assurait la direction effective de Œuvre. La directrice actuelle de l'Œuvre est Mme Le Forestier.

Toute correspondance pour le *Courrier aux prisons* doit être adressée : 6, rue de la Comète, Paris (7^e).

Le vagabond sentimental

par **Raymonde ASQUASCIATI,**

docteur en philosophie, psychologue, expert près la Cour.

A trente-cinq ans, après une vie sans aucune histoire avec la police, Pierre se trouve en prison pour avoir détourné à son profit un mandat peu important. Il s'est constitué lui-même prisonnier après avoir erré pendant plusieurs jours dans la ville, sans même avoir dépensé l'argent qu'il avait en poche.

Prématurément vieilli, cet homme, de bonne présentation, un peu timide, n'a rien de l'escroc habituel. Il reconnaît les faits, se juge grandement coupable et voudrait être jugé tout de suite sans avocat :

« Je n'ai aucune excuse, il faut que je sois puni, c'est ma faute si je suis arrivé là. »

Son histoire est presque banale. Le plus jeune, et de beaucoup, d'une famille de cinq enfants, il perd son père à l'âge de huit mois. Il est élevé dans un petit village, couvé et gâté par sa mère et ses sœurs.

Bon élève, il aurait voulu continuer ses études, mais après son brevet, sa mère ayant besoin d'argent, le place chez des amis dans une ferme, pour ne plus payer sa pension au lycée, et qu'il « se fasse une santé ». Il est bien à la campagne. A dix-neuf ans il avoue lui-même : « Pour moi, la vie c'était ma mère, mes sœurs, les amis, la campagne et les souvenirs de collège ».

A vingt ans, c'est la guerre, il est appelé.

La vie militaire, la drôle de guerre ne le rebutent pas. « On vivait entre nous ». Il n'est pas fait prisonnier. Il vit pendant deux ans

avec un groupe F.F.I. Le côté héroïque de cette aventure lui convient.

A la Libération, il décide de continuer dans l'armée. Il s'engage sans faire valoir ses titres de résistance, il fait l'occupation en Allemagne. Revient en France, pour une permission et se marie rapidement avec une femme plus âgée que lui, veuve de guerre qui avait un enfant de cinq ans. « Cela a été la meilleure époque de ma vie ». Il devient sergent, espère gagner d'autres galons, et c'est le départ pour l'Indochine. Sa femme l'accompagne. Malheureusement un accident de voiture vient tout démolir.

Blessé, Pierre fait quatre mois d'hôpital. Au début, sa femme venait le voir tous les jours. Puis brusquement, plus de visites. Il la croit malade, veut hâter sa convalescence, et malgré les conseils du major qui le trouve très déprimé, il quitte l'hôpital.

En rentrant chez lui, il trouve la porte close. Personne ! Il interroge les voisins. Il y a quelque temps qu'elle ne vient plus beaucoup à la maison, puis il apprend la vérité. Elle est partie avec un autre. Il la recherche, la retrouve, des scènes continuelles. Il décide de demander son affectation au Sahara, et là, il commence à boire, par intermittence, mais c'est le début de la déchéance.

Il obtient une permission dont il profite pour aller retrouver sa femme, qui lui fait savoir qu'elle veut divorcer.

De plus en plus déprimé, il décide de ne pas rengager. Il se retrouve seul, sans travail, ne vivant que de sa prime de démobilisation.

Il vit à l'hôtel, cherche du travail, mais ne peut prétendre à rien. Enfin, il se fait embaucher pour un remplacement comme auxiliaire des P.T.T. Il n'a plus d'argent, il a payé sa dernière journée d'hôtel, il est à la rue comme un clochard, c'est alors qu'il détourne à son profit un mandat. Il n'ose employer cet argent qu'il sait être volé, il erre plusieurs jours dans les rues, couchant à la gare, passant ses journées assis sur un banc public. Il ne croit plus en rien, ni en lui, ni en la clémence des hommes, ni en la fidélité des femmes. Il ne lui reste que la prison et c'est ainsi qu'il se constitue prisonnier.

Jugé, il obtient le sursis probatoire. Le Comité le place dans un centre d'hébergement et

une psychothérapie de reconditionnement est tentée.

Au début, il faut lui faire retrouver les raisons profondes de son état, lui faire faire la critique de sa situation en recherchant ses jugements immaturés qui l'empêchent de se reprendre, de se situer. Puis reconstruire peu à peu son moi libéré de l'angoisse de la culpabilité. La méthode employée fut celle du contrôle cérébral du Dr Vittoz. Elle donna des résultats rapides et spectaculaires.

Actuellement Pierre est complètement réadapté sur le plan social et professionnel. Il a trouvé une place stable dans une société d'installations électriques.

Personne ne supposerait que cet employé ordonné, propre, consciencieux est un ancien vagabond, déchu par déception sentimentale.

PAUVRES HOMMES

par Jeannette DESBŒUF

Visiteuse de prison à Lille.

J'étais au commissariat de Police à Lille, occupée à contester le bien-fondé d'une contravention qui venait de m'échoir pour défaut de disque... lorsque j'entendis du fond de la salle, un « Bonjour Madame, ah! vous êtes là! » et se rapprochant de moi : « Vous me reconnaissez, je suis Martin... Vous savez... Martin, de la Maison d'Arrêt de Loos... Vous m'y avez vu souvent, rappelez-vous, voilà même le costume que vous m'avez donné pour ma sortie ».

En effet, je revis Martin, tout heureux, me dit-il, de me rencontrer dans ce commissariat, et cela, juste au moment où une nouvelle histoire de vagabondage allait probablement le remettre entre les mains de la justice.

« Eh! oui, je suis toujours un grand buveur, et c'est pour cela que je n'arrive pas à remonter la pente, et maintenant, oui Madame je vous le jure, je voudrais essayer la cure de désintoxication ».

Il me raconta qu'il avait été examiné à Douai, que le médecin lui avait délivré une ordonnance de cure pour entrer à l'hôpital de la Charité, à Lille, qu'étant sans argent, il avait fait les 20 kilomètres de route à pied, n'ayant pas réussi d'auto-stop.

Ayant montré ma carte de visiteuse au brigadier de service, celui-ci me dit :

« Alors, Madame, vous le connaissez, vous vous occupez de lui? Vous le conduisez à l'hôpital de la Charité?

— D'accord! »

Et nous voilà partis, Martin et moi, dans ma voiture, vers l'hôpital.

Tout le long du chemin, remerciements exagérés et répétés de Martin :

« Ah! Madame, comme vous êtes bonne! comme vous êtes bonne! ».

A l'arrêt d'un feu rouge, il me dit :

« Pourquoi êtes-vous si bonne avec nous autres, tous plus ou moins voyous. On est des bons à rien. On ne vaut pas cher, alors pourquoi vous occupez-vous de nous? »

Je ne sais pourquoi, mais à ce moment précis, je le regardai droit dans les yeux, et je lui dis :

« Mais, mon cher Martin, uniquement parce que vous êtes... mon frère. »

Je reverrai toute ma vie son regard, son expression étonnée, sa stupeur.

Il balbutia, questionnant, sans comprendre :

« Je suis votre frère? Je suis votre frère?

— Mais oui, vous êtes mon frère aux yeux de Dieu et je vous aime bien ».

Il ne dit plus mot. Il resta plongé dans ses pensées.

Nous arrivons à l'hôpital.

Il était pâle, je le sentais très ému.

Nous descendons de voiture et nous dirigeons vers le bureau des admissions. Je décline mon identité et je donne les papiers de Martin.

Après quelques coups de téléphone, la personne du guichet me dit simplement : « Indésirable ».

A ce mot, Martin se cabre, prêt à exploser.

Je le regarde, il se calme un peu. Après

quelques explications avec l'employée, j'apprends qu'il a été un jour plus qu'impoli avec un des médecins-chefs.

« Alors, que dois-je faire de lui, demandé-je?

— Essayez, Madame, de le faire admettre à la Cité Hospitalière ».

Nous reprenons ma voiture, lui assez confus, mais toujours très volubile, me racontant même des tas de coups qu'il avait faits, toujours à cause de cette maudite boisson : vols de voiture, parfois de super-luxe, revente facile, vie large pendant quelques semaines. Moi, lui disant que ce ne devait pas être drôle de vivre ainsi toujours dans l'inquiétude sous la menace des gendarmes, lui, de mon avis, car m'assura-t-il, il avait eu une vie très régulière pendant des années, et ne s'était mis à boire que lorsque sa femme l'avait quitté.

Nous arrivons à la Cité Hospitalière, après avoir tourné en rond dans cette immense Cité.

Je me trouve devant un jeune médecin et je lui explique le cas de Martin.

Il me dit : « D'accord, cas social, il faut aider ».

Il téléphone au service compétent.

Hélas! trois fois hélas, il n'y avait pas de lit libre ce soir là et Martin est invité à revenir le lendemain matin à 8 h 30. Où va-t-il passer cette nuit!

Je lui dis qu'on va bien se débrouiller et lui trouver quelque chose, et ayant quelques détenus à voir à cette même Cité Hospitalière :

« Martin, attendez-moi une demi-heure.

— Oh! Madame, laissez-moi venir avec vous, je verrai des copains.

— Mais, Martin, c'est absolument impossible, il faut une carte spéciale pour entrer. Restez bien tranquille, bien sagement, dans ma voiture en m'attendant.

— Et après tout ce que je vous ai dit, vous n'avez pas peur que je « pique » votre voiture?

— Mais, pas du tout, j'ai confiance en vous Martin et je laisse même ma clef sur le contact ».

Imprudence peut-être, mais j'étais bien décidée à ce moment précis.

Je le laisse, rends mes visites et reviens.

Bien sûr, il était là!

Alors, il me prend le bras et me dit :

« Madame, je vous remercie du fond du cœur d'avoir eu confiance en moi. J'ai pleuré, et j'ai surtout pensé à ce que vous m'avez dit, que j'étais votre frère! et maintenant, je me rappelle que lorsque j'étais tout petit, on m'avait dit à l'école et au catéchisme qu'on était tous frères, et pendant que vous étiez partie, j'ai retrouvé mes prières, et si vous voulez bien, je vais vous les réciter ».

Pendant ce temps, j'avais repris le chemin de Lille, et Martin me récita des *Notre Père* et des *Je vous salue Marie*, tout au long de la route.

Minutes inoubliables, on me comprend.

Je lui dis :

« Alors, qu'est-ce que je fais de vous maintenant? Je vais vous conduire à notre Centre Martine-Bernard.

— Oh! non Madame, surtout pas, car j'ai été très incorrect avec le directeur plusieurs fois. Je lui dois même de l'argent, et plusieurs fois, il m'a mis à la porte! »

Hors de moi, je lui dis alors tout ce que je pensais de lui : buveur, manque de volonté, mauvais caractère, etc., etc., mais que je ne l'abandonnerais pas puisque j'avais l'espoir qu'il reprendrait et retrouverait une vie normale.

« Alors, Martin, où allons-nous?

— Il n'y a qu'un moyen, Madame, essayons l'Armée du Salut où je suis peu connu ».

Nous y sommes. Je demande le Major. On nous introduit dans le bureau principal. Je comprends la pensée du Major lorsqu'il voit Martin :

« Ah ! non Madame, je ne puis l'héberger, il nous a déjà donné trop d'ennuis ! »

Martin explose, prend la porte et crie :

« Alors, je n'ai plus qu'à me f... à l'eau ! »

Je le rattrape. Nous revenons dans le bureau.

« Il est tard, maintenant, Monsieur le Major. Je vous en prie, prenez-le. Il sera calme cette nuit, et vous quittera demain matin à 7 heures ».

Le Major lui dit :

« Pour faire plaisir à Madame, je vous prends Martin, mais demain matin, vous partirez très tôt pour votre cure à la Cité Hospitalière ».

Enfin !

Quelques jours après, je suis allée le voir, comme je le lui avais promis.

J'ai trouvé un homme sinon transformé, tout au moins calmé.

Je lui ai promis de tenter de le réconcilier avec sa mère. Cela peut l'aider à retrouver une vie normale.

Espérons...

Pauvres hommes !

PRIÈRE DU VISITEUR DE PRISON

par Jeanne BAUZAC.

*La Vierge Marie, au pied de la croix,
Regarde Jésus au corps déchiré
Par les clous, la lance et les coups de fouet,
Offert à la mort pour notre rachat
Mais à gauche, à droite, elle voit
Lié à une autre croix,
Un larron*

*Le cœur transpercé, la Vierge Marie
Écoute Jésus au haut de la croix
Consoler, prier, pardonner. Sa voix
Répand encor la Parole de Vie
Tandis qu'il parle tout bas
Elle entend aussi la voix
D'un larron.*

*Pure comme une vivante prière
Va près de la croix la Vierge Marie.
Elle veut poser sur les pieds meurtris
Le dernier baiser d'une pauvre mère
Avançant de quelques pas
Elle heurte de son bras
Un larron.*

PRIÈRE

*A Notre-Seigneur qui tant vous aime,
O Vierge Marie, demandez pour moi
La grâce qu'un jour Il vous octroya :
Les yeux fixés sur la croix
Qu'à l'écoute de sa voix
Et vers lui tendant les bras,
Je touche, j'entende et voie
Un larron.*

Le bagne de la Guyane

par **Suzanne LE BÈGUE**

Il a été parlé, ici même, des mémoires de Spilers, ce forçat surnommé « Roi de l'évasion ».

Ces mémoires, recueillis par Jacques Audouard, présentent un caractère indéniable d'authenticité, et nous donnent ainsi un aperçu précis de ce qu'était le bagne.

Le pénitencier de Saint-Martin-de-Ré lui servait d'antichambre. Les condamnés à la transportation y étaient concentrés en attendant le départ pour la Guyane.

C'est sur *Le Martinière* que s'effectuait la traversée : vingt-deux jours de mer avant d'arriver à l'embouchure du Maroni et cela, on l'imagine, dans des conditions fort pénibles.

L'intérieur du bateau était divisé en cages pourvues de solides barreaux dans lesquelles étaient enfermés les hommes, à raison de cent environ par cage. Le plus grand nombre souffrait du mal de mer, l'odeur était épouvantable, *Le Martinière* était vraiment à tous points de vue, un « bagne flottant ».

L'effectif total du bagne de la Guyane était de quatre mille cinq cents à cinq mille forçats. Outre le pénitencier de Saint-Laurent-du-Maroni, formé de blockaus, les îles du Salut, où étaient envoyés les fortes têtes et ceux qu'on jugeait capables de s'évader, en étaient la redoutable annexe.

Au pénitencier de Saint-Laurent-du-Maroni, le régime était à peu près celui des bagnes dans les ports français : « le filet de ramas » s'appelait ici « barre de justice » mais c'était la même barre de fer courant au pied des bat-flancs, et sur laquelle glissaient les « manilles » enserrant une cheville de chacun des soixante occupants du local. La barre aboutissait à l'extérieur du blockaus où elle était fermée par un cadenas. Elle fut, heureusement, supprimée par la suite.

Les premiers temps du séjour étaient les plus meurtriers : six mois après l'arrivée du convoi qui amenait Spilers, sur les huit cents hommes environ qui en faisaient partie, cinq cents étaient morts : le climat, le soleil, les moustiques, le tafia et par dessus tout le cafard avaient eu raison des moins résistants.

Un certain nombre de privilégiés réussissaient à se faire « assigner », c'est-à-dire qu'ils étaient affectés comme domestiques, « garçons de famille » disait-on, ou comme ouvriers chez des surveillants, des fonctionnaires ou même des particuliers.

La plupart d'entre eux rentraient coucher au bagne, pas tous pourtant.

D'autres parvenaient à se caser dans des places de choix : comptables, cuisiniers, infirmiers.

Mais c'était le très petit nombre, on le pense bien.

Spilers comptant déjà une évasion fut, naturellement, envoyé aux îles.

Les îles du Salut dont le nom fut alors plus que jamais d'une cruelle ironie, sont au nombre de trois : l'île Royale, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable. Elles sont situées à sept milles environ de la côte (à peu près 13 kilomètres).

Dans l'île Royale se trouvaient non seulement le camp des internés mais aussi un hôpital. L'île Saint-Joseph était affectée à l'asile des fous, à la réclusion (pour les punis) et aux convalescents. A l'île du Diable était le camp des déportés politiques.

Spilers est resté trois ans à l'île Royale. Les hommes y étaient répartis en trois classes. Seuls ceux qui étaient en première ou en deuxième classe avaient droit à un hamac, les « troisième classe » couchaient sur le bat-flanc : un bâti de maçonnerie avec des planches dessus, pas de paille, pour toute literie, une couverture. La vermine pullulait, les scolopendres, dangereuse variété de myriapodes, étaient particulièrement redoutés.

Pour être de première ou de deuxième classe il fallait avoir une bonne conduite pendant six mois au moins ce qui n'était pas impossible car, prétend Spilers, « au bagné, malgré tout, la discipline est moins dure que dans une prison centrale ».

Puis tard, il y eut des hamacs pour tout le monde ce qui fut une grande amélioration.

A l'île Saint-Joseph étaient envoyés les forçats condamnés à la réclusion pour évasion, rébellion ou meurtre, par le tribunal maritime spécial que présidait, en tout arbitraire, un capitaine d'infanterie coloniale.

Trois bâtiments, longs de 150 mètres sur 20 mètres de large comprenaient chacun cent cellules étroites, l'air et la lumière

ne parvenaient aux reclus qu'à travers les barreaux qui servaient de plafond. La surveillance s'exerçait depuis les passerelles dominant les cellules.

Trois planches pour lit, pas de paille, pas de couverture, deux vieilles boîtes de conserve, l'une pour l'eau, l'autre pour les besoins naturels. Les hommes avaient dix minutes, une fois par semaine, pour se laver et laver leur linge. Pendant les trois premiers mois, les reclus ne sortaient pas de leur cellule. Ensuite ils bénéficiaient de deux heures de promenade dans les préaux, une le matin, une l'après-midi.

La nourriture était nettement insuffisante, il n'y avait aucune possibilité de se débrouiller pour l'améliorer, aussi les malades étaient-ils nombreux, le scorbut, la dysenterie faisaient des ravages.

Certains hommes, déjouant la surveillance, réussissaient à se tuer, d'autres devenaient fous.

En dehors des locaux pénitentiaires proprement dits, le bagné comportait ce que nous appellerions des chantiers extérieurs : les hommes coupaient dans la forêt le bois nécessaire aux cuisines. L'un de ces chantiers n'avait même pas de surveillants, l'impénétrable forêt vierge qui l'entourait étant la meilleure garantie contre les évasions. Vingt-cinq ou trente forçats y fabriquaient des planches et des poutres pour l'administration. Tous les quinze jours, un surveillant allait porter en canot les vivres nécessaires et un chaland emmenait les bois travaillés.

Leur tâche journalière accomplie, les détenus pouvaient chasser les papillons rares, les serpents dont la peau était recherchée ou ramasser des billes de bois précieux. Le bénéfice de la vente leur était acquis mais ils ne résistaient guère plus d'un mois au climat meurtrier.

Quelques forçats de bonne conduite parvenaient pourtant à améliorer leur sort : ils devenaient canotiers, chalandiers, rade-

liers, voire « patrons » de chaland, c'est-à-dire qu'ils servaient sur les embarcations assurant le ravitaillement des îles et le transport des bois.

Ils étaient alors, avantage appréciable, logés dans une case à part car ils devaient être prêts à servir à toute heure du jour et de la nuit.

Telle était donc, d'après un homme qui en a fait la rude expérience, la vie du bagne : sordide et tragique.

Encore n'ai-je rien dit de l'horrible climat moral de l'endroit : le jeu, l'homosexualité, la haine et la délation en faisaient un véritable « pourrissoir ».

Pourtant, lorsqu'on supprima la transportation, Spilers lui-même nous dit : « On

ne partait plus en Guyane et beaucoup avaient le cafard de ne plus aller là-bas — moi le premier — car « la belle » était plus difficile en Centrale qu'au bagne ». Du moins l'absence de murs élevés en favorisait-elle le rêve mais, parmi ceux qui tentaient l'aventure, combien parvenaient à s'éloigner sans être repris? Et parmi ceux qui semblaient avoir réussi, combien arrivaient au but ayant surmonté de terribles épreuves? Partir sur le Maroni avec une embarcation de fortune, affronter la passe du fleuve puis la haute mer, souffrir de la faim et surtout de la soif, atterrir, peut-être, en pays inhospitalier, enfin amasser de quoi rentrer en France, que de difficultés!

Spilers ne fut pourtant pas le seul à réussir son évasion.

STAGE pour les CADRES des CENTRES D'HÉBERGEMENT

La Fédération des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale qui groupe 80 Centres en France pour adultes, féminins et masculins, en difficulté sociale grave, a ouvert, le 23 mars 1964, pour les cadres féminins et masculins des Centres d'hébergement, son cinquième stage, qui se terminera le 10 octobre 1964, et qui comprendra six mois de stages pratiques (effectués dans des Centres différents, en deux périodes de un mois et demi et une période de trois mois), et quatre semaines de stage théorique à Paris, intercalés entre les stages pratiques.

Les thèmes exposés au cours des quatre semaines de stage théorique sont : la vie au Centre; textes réglementaires qui régissent ce domaine; les handicapés sociaux et leur

psychologie; installation matérielle des Centres; gestion administrative et financière; éducation et loisirs.

Les Journées nationales de la Fédération des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, auront lieu les 27, 28, 29 avril 1964, à Paris, sur le thème : « Prévention de l'inadaptation sociale », auquel s'ajoutera une information sur les possibilités de contribution de la psychologie moderne en matière de prévention et de réadaptation.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Fédération des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, 15, rue Léontine, Paris (15^e). Téléphone : Blomet 10-00.

Le " CAS " de Prisons et Prisonniers

Que toutes les personnes qui ont envoyé leur offrande pour aider le cas n° 30 acceptent nos sincères remerciements. Grâce à leurs envois, un homme a pu reprendre sans trop d'inquiétude un nouveau et bon départ.

CAS N° 31

Il a trente-cinq ans, il est marié et père de deux enfants. Possédant une certaine instruction, il avait une situation sinon brillante, du moins très satisfaisante. Une « bêtise » lui a valu dix-huit mois de prison. Libéré, il ne demande qu'à se remettre au travail, mais il doit recommencer au bas de l'échelle. Ce sera dur, la femme et les enfants auront à souffrir de ce pénible début. Un coup d'épaule faciliterait la mise en route.

PRISONS et PRISONNIERS

RÉDACTION, ADMINISTRATION :

106, rue du Bac, PARIS (7^e)

Tél. : BABylone 21-19

C.C.P. : PRISONS et PRISONNIERS, PARIS 6076-52

Directeur-gérant : Mgr Jean RODHAIN

ABONNEMENT A

« PRISONS ET PRISONNIERS »

6 F PAR AN

Avis important

Nous rappelons que, quelle que soit la date d'abonnement ou de réabonnement à « Prisons et Prisonniers », tous nos abonnements partent du numéro du mois de janvier de l'année en cours, et donnent droit aux quatre numéros annuels.

